

## CRÊT-MEURON

# Eoliennes: le TF renvoie le dossier

Le Tribunal administratif (TA) neuchâtelois devra se prononcer à nouveau sur l'implantation d'un parc d'éoliennes au Crêt-Meuron. Le Tribunal fédéral (TF) a accepté un recours de la société française Eole-Res, promotrice de ce projet. Il a ainsi cassé le verdict des juges du TA qui avaient estimé, en mars 2005, que l'impact d'un tel projet sur le paysage était trop important par rapport à son intérêt énergétique jugé «extrêmement faible, sinon quasiment insignifiant». Pour les juges fédéraux, cette appréciation est critiquable. La part relativement faible de l'énergie éolienne dans l'approvisionnement électrique ne doit pas être un obstacle à son développement. En ce qui concerne la préservation du site, le TF estime que l'impact visuel des éoliennes sur le site ne doit pas être surestimé. (ats)